

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 31731**

Intitulé

DIPLOVIS : Diplôme visé Architecte d'intérieur-designer

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ecole Camondo (Paris)	Recteur d'Académie

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

233n Etudes et projets d'agencement intérieur, architecture d'intérieur, 200n Conception de produits (sans autre indication); design industriel

Formacode(s) :

45015 architecture intérieure

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'architecte d'intérieur-designer est un généraliste dont le but est de proposer une vision globale de l'art de vivre et des usages contemporains. Dans cet esprit, il accorde une place essentielle aux usages et aux usagers. Ses activités sont :

- la création, aux dimensions imaginatives et plasticiennes affirmées,
- la conception fonctionnelle de projet en interface avec la production,
- la maîtrise d'œuvre ou le suivi de fabrication,
- la communication, soit en amont pour convaincre des commanditaires soit au cours du déroulement de la commande,
- le diagnostic et le conseil avec un rôle stratégique.

Le métier ciblé est celui d'architecte d'intérieur-designer. Celui-ci est un créateur/concepteur qui travaille sur des univers envisagés globalement et déclinés des espaces aux objets. Il est de ce fait susceptible d'apporter des réponses continuellement en phase avec les évolutions de la société. C'est ainsi que le terme d'intérieur définit une attention à la qualité des espaces et objets qui concernent le confort du quotidien, à travers les natures de surfaces, de volumes, de couleurs, de textures, etc., qu'il s'agisse d'intérieurs proprement dits (commerces, services, équipements, bureaux, univers domestique) mais également des domaines liés aux transports (train, métro, etc.) ou à la ville (mobiliers urbains, micro-architecture), et enfin aux manifestations de type événementiel (scénographie, muséographie...)

Ce large spectre de compétences, allant du produit à l'espace et privilégiant une approche globale et concertée, peut conduire également à exercer les fonctions de directeur artistique.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Univers domestique (mobiliers, arts de la table, luminaire...), univers du luxe, habitat (individuels et collectifs), commerces, services (hôtellerie, restauration, banques et assurances), bureaux, équipements et espaces publics (transports, mobiliers urbains, événementiels, micro-architecture...), scénographie théâtrale, muséographie, réhabilitation, reconversion...

Architecte d'intérieur et designer (chefs, responsables ou directeurs de projet, responsables d'une agence), scénographe, directeur artistique, etc. Les positions statutaires sont diverses : en libéral, en société ou salarié.

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1102 : Conception - aménagement d'espaces intérieurs

H1204 : Design industriel

Réglementation d'activités :

Le diplôme d'architecte d'intérieur-designer délivré par l'école Camondo donne accès à l'inscription au Conseil Français des Architectes d'Intérieur comme capacitaires puis, après trois années d'exercice, au certificat de compétence de cet organisme et au titre d'*architecte d'intérieur CFAI*.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant :

- un mémoire, sur un sujet proposé par le candidat et validé par l'Ecole, au début du second semestre de 4^e année, est rédigé et rendu à la fin du premier semestre de l'année de diplôme. Il consiste en un écrit accompagné le cas échéant d'un rendu audio-visuel ou plastique. Il est soutenu devant une commission constituée d'enseignants et de personnalités extérieures qualifiées. Cette évaluation (écrit et oral) est transmise au jury du titre.
- un premier projet d'architecture intérieure et de design en réponse à un sujet imposé par l'Ecole, construit par les enseignants à partir d'une question ou d'un programme proposé par un partenaire professionnel; entreprise ou institution. Le candidat devra démontrer ses compétences de concepteur, sa capacité à répondre la question posée, éventuellement à reformuler et repenser cette question en proposant un projet global d'architecture intérieure et de design, de l'organisation de l'espace à la conception du mobilier.
- un deuxième projet en réponse à une problématique librement choisie par le candidat et attestant d'un positionnement et d'une ambition sur un sujet portant sur les champs de l'architecture intérieure, du design, de la scénographie, du retail, de la muséographie, etc. Le candidat devra construire et développer un projet complet, de la commande à l'avant projet détaillé, jusqu'au prototypage en cas de projet libre de design.

Les deux projets (argumentaire de la conception, production de planches, maquettes, vidéo et tous moyens de représentation) sont présentés et défendus par le candidat, cinq semaines avant le jury et dans les mêmes conditions que celui-ci, devant une commission

interne composée de l'enseignant référent, d'enseignants de l'école, tous professionnels en activité. La commission doit déceler les défauts et carences insuffisamment corrigés. Compte tenu de l'état du travail, la commission donne un avis sur les chances de succès à la certification.

Les candidats soutiennent leurs deux projets imposé et libre ainsi que leur mémoire, dont la communication se déploie sur un stand dont ils conçoivent l'aménagement et devant un jury composé de 3 enseignants de l'Ecole et de 3 personnalités qualifiées extérieures, tous professionnels en exercice. Chaque jury se prononce sur une dizaine de candidats, entendus individuellement durant 50 minutes. Compte tenu du nombre de candidats, la Direction de l'Ecole compose plusieurs jurys similaires. Ceux-ci reçoivent à l'avance les notes d'intention des candidats et une description détaillée des problématiques des sujets imposés et leur mémoire. Les jurys sont réunis en début de journée sous la présidence du directeur de l'Ecole pour entendre en particulier les critères d'évaluation

4. Un stage obligatoire d'insertion professionnelle en agence d'architecture, d'architecture intérieure ou de design, d'une durée minimum de 4 mois (ajoutée au stage obligatoire de 2 mois minimum à la fin de la 2e année et à la possibilité d'effectuer des stages facultatifs). Ce stage fait l'objet d'un rapport, évalué par un enseignant et un maître de stage. Il permet dévaluer, in fine, la réalité des compétences professionnelles de chaque candidat.

5. La validation d'un niveau B2 en anglais

Par expérience (VAE), les composantes de certification sont:

Au moins deux projets complets sur des sujets faisant montre d'une certaine complexité et illustrant une activité dans les champs de l'objet et de l'espace. Le dossier du candidat comprendra programme, cahier des charges, esquisses et croquis de recherche, plans, coupes, élévations, toutes vues en trois dimensions rendant compte du projet, devis et descriptifs, document rédigé explicitant les choix réalisés... et tous documents nécessaires à la compréhension et à la communication du projet.

Un document rendant compte d'un travail personnel de réflexion distanciée portant au choix sur :

- Le positionnement et les enjeux de l'exercice professionnel
- une thématique en relation avec l'objet et/ou l'espace des recherches préalables à un projet d'architecture intérieure ou de design.

Cet écrit (30.000 signes environ) pourra être accompagné d'iconographies (plans, schémas, images...) voire d'annexes dont la forme est laissée libre (audio, vidéo, plastique, etc).

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 31731 - Analyser, diagnostiquer et conseiller les acteurs du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Analyser la stratégie du commanditaire et les questions d'usage fonctionnel, au regard d'un contexte pertinent - Effectuer une étude de marché : positionnement de la marque et développement potentiel de celle-ci, définition du profil des clients ou acheteurs, analyse des prix de revient et prix de vente, etc. - Elaborer un cahier des charges ou un programme - Traduire les attentes et les besoins des clients par une conception originale et par des prescriptions bien informées au plan culturel et techniques - Analyser un contexte historique, patrimonial, géographique, ... - Maîtriser les étapes de l'audit pour nourrir les décisions. - Dialoguer et écouter, organiser et gérer la proximité avec l'utilisateur, nécessaire à l'élaboration et à la réalisation du projet - Avoir une démarche éthique et déontologique vis-à-vis des publics et des utilisateurs, des clients, des entreprises, des fournisseurs, etc. <p>Ces compétences se vérifie à travers la synthèse et la communication d'informations complexes sur un sujet spécifique, particulièrement à travers la rédaction et la soutenance du mémoire. Analyses et diagnostics et conseils sont autant déployées dans les deux projets libre et imposé que dans le mémoire, jugé pour ses qualités méthodologiques et le travail de documentation et de réflexion. Dans les projets, les candidats doivent situer la question posée dans une large actualité culturelle et technique et prennent position par rapport aux mutations en cours.</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 31731 - Concevoir un projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Partir d'une situation de projet pour imaginer des formes et des espaces complexes - Croiser et intégrer les données du programme, les besoins et les usages, les spécificités de la commande du ou des commanditaires ou des usagers pour élaborer des solutions spatiales et matérielles originales - Maîtriser une méthodologie de projet, depuis l'analyse et le diagnostic jusqu'à sa matérialisation - Chercher et expérimenter des solutions spatiales et matérielles par tous les moyens graphiques, volumétriques, techniques et plastiques à disposition d'un maître d'oeuvre - Posséder les connaissances techniques, réglementaires, juridiques, environnementales et éthiques nécessaires au projet - Solliciter les compétences complémentaires nécessaires à la réalisation d'un projet - Coordonner des équipes de conception - Collaborer et de dialoguer avec des équipes pluridisciplinaires <p>Compétences qui se vérifie dans les deux projets où éléments architecturaux, équipements, composants, mobiliers, éclairage, matières et couleurs apparaissent comme générateurs d'espaces, parallèlement à la définition de produits. Les dimensions créative et prospective doivent y apparaître. Elle se vérifie aussi à travers les deux grands projets et l'aptitude à raisonner globalement dans des situations complexes en lien avec des univers spécifiques (l'habitat, le bureau, l'équipement, etc...), et l'aptitude à proposer des solutions originales. Le « projet libre » témoigne particulièrement de l'autonomie de pensée du candidat et de son positionnement personnel. Dans tous les cas, le candidat démontrera ses compétences en termes de programmations et d'usages.</p> <p>Evaluation par la réalisation d'un sujet imposé et d'un sujet libre en architecture intérieure ou design.</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 31731 - Représenter, communiquer, présenter et diffuser un projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser, à toutes les étapes de la création, les outils de celle-ci : croquis à main levée, maquettes, outils informatiques (CAO, dessins vectoriel, modeleur, images de synthèse), et leur articulation - Maîtriser les outils de CAO, - Représenter le projet dans toutes ses dimensions et aux différentes échelles (jusqu'aux détails) en permettant la réalisation par les entreprises ou les fabricants - Maîtriser les niveaux de communication en fonction des publics, des interlocuteurs institutionnels politiques et administratifs, des habitants ou des usagers du cadre de vie - Maîtriser les techniques de communication (expression orale et écrite, présentations photographiques, vidéo, animées, informatiques, etc.) pour le lancement et la diffusion du projet - Maîtriser la langue anglaise <p>L'évaluation porte autant au plan esthétique qu'au plan technique, à travers les présentations finales des projets et du mémoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • utilisation de tous les outils conventionnels (croquis, dessins, maquettes, photos) et de tous les nouveaux outils (vidéo, informatique...) • compétences en composition, par des choix judicieux de mise en page, de colorimétrie, de montage, d'association pertinente de l'ensemble des outils entre eux. • argumentation de la note d'intention et de la présentation orale • déployer plusieurs niveaux de discours en fonction des projets et de leurs spécificités. <p>Compétences évaluées lors des soutenances sujet libre, sujet imposé et mémoire.</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 31731 - Réalisation, fabrication et maîtrise d'oeuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser les procédures publiques et privées d'appels d'offres - Analyser les devis obtenus pour procéder à la sélection des entreprises chargées de la réalisation matérielle - Planifier et coordonner les interventions des corps de métier ou des fabricants - Communiquer avec précision l'information aux différents interlocuteurs - Maîtriser l'ingénierie de chantier et sa conduite - Expérimenter et connaître les matérialités du projet - Maîtriser les techniques du bâtiment, des corps d'État, de l'architecture proprement dite (fonction, structure et construction du bâtiment, utilisation, mise en oeuvre, technique et résistance des matériaux, théories et système constructifs, normes et règles, technologie) - Maîtriser les entreprises, les processus de fabrication et de transformation nécessaires à la réalisation des composants, mobiliers ou objets conçus dans et pour le projet - Suivre et organiser le chantier (management après un conflit, travail collaboratif) - Maîtriser les règles de sécurité, de protection de la santé <p>Cette fonction est présente dans les projets, attestée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la capacité d'organisation • la capacité à mobiliser un savoir technique et sa représentation • la capacité à projeter des ensembles ou des produits réalisables • la capacité à convoquer ou à faire appel à des compétences spécifiques pour vérifier la faisabilité des projets • la capacité à la recherche et la synthèse documentaire • la capacité à produire des maquettes fonctionnelles et des prototypes <p>Les stages en entreprises (6 mois minimum au cours de la scolarité) complètent cette formation par la pratique et sujets libre et imposé de diplôme pour lesquels l'étudiant doit démontrer la faisabilité de son projet.</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 31731 - Gestion et administration d'une structure	<p>Compétences visant la maîtrise des différentes formes juridiques d'entrepreneuriat, les réglementations, la facturation et la fabrication des pièces comptables :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser les procédures et les étapes de création d'une entreprise - Etablir des contrats de mission détaillés et des propositions d'honoraires afférentes - Maîtriser les données juridiques de la propriété intellectuelle - Maîtriser la gestion financière et le développement (marketing et autre) de l'agence <p>Les stages en entreprises (6 mois minimum au cours de la scolarité) complètent cette formation par la pratique.</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	<p>Le commission est composée de trois enseignants (les directeurs des projets et un directeur de mémoire) et trois personnalités extérieures choisies. Le directeur de l'Ecole peut, en cas de besoin, se substituer momentanément à un membre défaillant du jury.</p> <p>Le jury nommé par le recteur d'académie qui en désigne le président et le vice président entend la synthèse des travaux des commissions, exposée par chaque directeur de commission. Il peut alors, dans un souci d'harmonisation, décider de modifier la décision des commissions et procéder à des attributions de distinctions supplémentaires (mention ou félicitations).</p>
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	X	Le jury est composé de 3 personnes, dont 1 représentant des salariés et 1 représentant des employeurs.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 16 février 2006

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

- Reconnaissance de l'Ecole comme établissement privé d'enseignement technique supérieur par décret du Ministère de l'Education Nationale du 27 janvier 1989 (JO du 2 février 1989)

- Homologation du précédent titre (le certificat d'études supérieures en architecture intérieure et produits d'environnement) par arrêtés du 17 décembre 1996 et du 3 octobre 2002
- Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.
- Arrêté du 6 février 2008 publié au Journal Officiel du 21 février 2008 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles.
- Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 21 février 2008 jusqu'au 21 février 2013.
- Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 18 avril 2013 jusqu'au 18 avril 2018.
- Visa du MESR - Arrêté du 28 juin 2016 (Bulletin officiel du 21 juillet 2016)

Pour plus d'informations

Statistiques :

En moyenne, 51 titulaires de la certification par an.

Autres sources d'information :

www.ecolecamondo.fr

Ecole Camondo

Lieu(x) de certification :

Ecole Camondo (Paris) : Île-de-France - Paris (75) []

Ecole Camondo

266 boulevard Raspail

75014 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Ecole Camondo

266 boulevard Raspail

75014 Paris

Historique de la certification :

Certificat d'études supérieur en architecture intérieure et produits d'environnement - Ecole Camondo homologué depuis août 2000

Titre d'architecte d'intérieur -designer enregistré au RNCP en février 2006 puis en février 2008 et en avril 2013

Diplôme visé par le Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (BO 21/07 2016)